

Infolettre

OCTOBRE 2022

Forêt de La Grange

Comment la forêt de la Grange atteinte par la maladie de l'Encre va être reconstituée

Cet automne, l'ONF interviendra dans la parcelle 23 en forêt de La Grange. Située sur la commune de Villecresnes, cette opération vise à couper les châtaigniers morts atteints par la maladie de l'Encre. Dès cet hiver, une plantation d'arbres viendra reboiser cette zone concernée.



Les châtaigniers condamnés ou morts sont reconnaissables par l'absence totale de feuille sur une partie ou la totalité de leur cime.

Depuis 2 ans, les forestiers observent un **dépérissement avancé des châtaigniers** dans la forêt de La Grange. En cause, la **maladie de l'encre** due à un pathogène microscopique, proche du champignon invisible à l'œil nu (*Phytophthora cinnamomi*), qui se déplace dans le sol grâce à l'eau. Celui-ci se nourrit des racines finissant par **provoquer leur nécrose**. Avec un système racinaire défaillant, **les châtaigniers ne s'alimentent plus et meurent**.

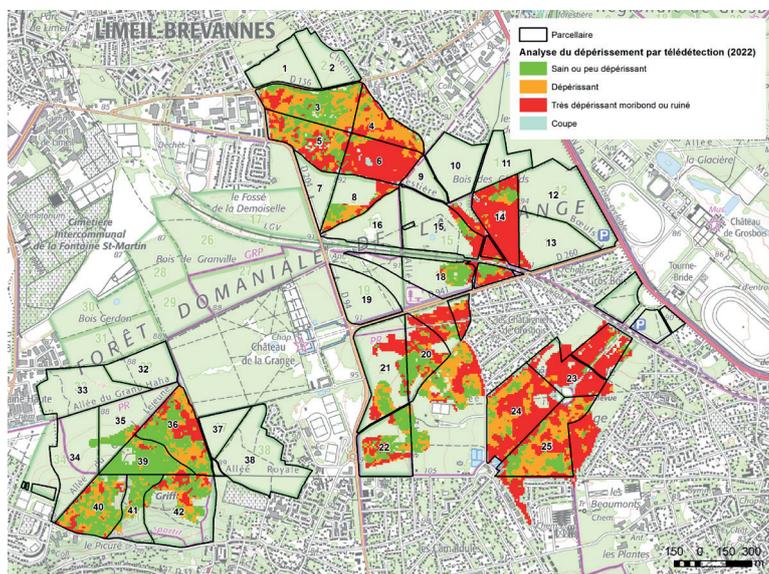
Ce phénomène **s'accroît de plus en plus** ces dernières années **en lien avec le changement climatique** amenant des périodes de sécheresse plus longue et des hivers doux plus pluvieux favorables à son développement.

60% DES PEUPELEMENTS DE CHÂTAIGNIERS FORTEMENT IMPACTÉS

Aujourd'hui, la maladie touche plus du tiers des châtaigniers dans la région Île-de-France. Dans la forêt de La Grange, **60% des peuplements à majorité de châtaigniers périssent**. Force est de constater que si rien n'est fait, **son avenir s'en trouvera menacé**.

L'ONF a la responsabilité de **conserver ce patrimoine remarquable**, dont les valeurs sociales (loisirs, détente et bien-être) sont très élevées. Des actions doivent être engagées motivées par plusieurs objectifs :

- **Mettre en sécurité** les sites recevant du public.
- **Reconstituer certaines zones détruites** par la maladie de l'Encre tout en donnant à la forêt de La Grange les armes pour qu'elle dure.
- **Préparer la forêt** face aux conséquences du changement climatique.



Analyse du dépérissement par télédétection

• ORGANISATION DE L'INTERVENTION

Pour veiller à la qualité des interventions et au respect du calendrier, **l'ONF encadre directement ce chantier**. Bucheronnés manuellement, les bois coupés (grumes) sont **stockés sur le sol ou empilés sur le parking le long de l'Allée des Tilleuls**. Ils resteront plusieurs semaines sur place.

Comme tout chantier en cours, l'aspect inesthétique et les **désagréments temporaires** qui en découlent (bucheronnage, ornières, engins forestiers) se signalent au premier coup d'œil. Une **remise en état est prévue à la fin des travaux**.

• AVENIR DES BOIS COUPÉS

Étant donné leur **faible qualité**, les châtaigniers issus de cette coupe seront utilisés comme **bois d'industrie** :

> **2/3 en panneaux de particules** destinés à la construction de bâtiments. Empilés en longueur de 2 à 3 mètres, ils resteront sur place 6 à 7 semaines pour sécher avant leur évacuation vers les usines de transformations nationales.

> **1/3 en bois de chauffage** vendu aux chauffagistes locaux.

DIVERSIFIER LES ESSENCES : UNE REPONSE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dès cet hiver, l'ONF reboisera les 3.8 ha concernés par la coupe **en plantant des arbres plus résistants au pathogène, adaptés au sol et au climat**. Chênes sessiles et pubescents (en essence principale), cormiers, alisiers torminal, érables de Montpellier, autant d'espèces différentes qui visent à **préparer la forêt contre le changement climatique**. En complément, les forestiers s'appuieront aussi sur **les arbres qui s'installeront naturellement** comme les tilleuls, les charmes ou encore les bouleaux.

Aujourd'hui, les forestiers s'emploient à **diversifier les essences dans la forêt de La Grange**, la rendant ainsi moins fragile aux événements climatiques futurs, tout en favorisant sa biodiversité.

L'ONF publiera une nouvelle infolettre en janvier 2023 pour expliquer toutes les étapes du reboisement de la parcelle 23.



Panneaux de particules utilisés dans la construction

UNE OPÉRATION SOUTENUE PAR

La Préfecture d'Île-de-France, le Département du Val-de-Marne et la Métropole du Grand Paris apportent leur soutien financier dans le cadre d'un partenariat visant à reconstituer les peuplements forestiers détruits par la maladie de l'Encre.

